

CONVENTION DE PARRAINAGE
« TAHITI PEARL REGATTA, EDITION 2026 »

Entre

Le **Port autonome de Papeete**, établissement public à caractère industriel et commercial, représenté par sa directrice adjointe, **Madame Aurélie MALET** dont l'adresse est B.P. 9164 – 98716 Pirae, et désigné sous le terme « le Port », d'une part

Et

La **Fédération Tahitienne de Voile** dont le siège social est B.P. 14 149 – 98701 Aure, le N° Tahiti : 185 538, représentée par **Monsieur Claude RIGAL**, et désignée sous le terme « la Fédération Tahitienne de Voile » d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Sous le contrôle de la Fédération Tahitienne de Voile, la **Tahiti Pearl Regatta 2026** sera organisée par le Yacht Club de Tahiti du **13 au 16 mai 2026**, entre Tahiti et Moorea.

Cette course emblématique s'est imposée comme l'une des plus belles régates du Pacifique insulaire. Les passionnés de voile et amateurs de sports nautiques pourront bénéficier d'une expérience renouvelée, avec des parcours adaptés, des animations enrichissantes et un engagement fort en faveur de la préservation de l'environnement marin.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention fixe les obligations des deux parties ainsi que les modalités de versement de la contribution financière accordée à la Fédération Tahitienne de Voile par le Port Autonome de Papeete pour l'organisation de l'évènement de la « **Tahiti Pearl Regatta 2026** ».

La contribution financière totale du Port autonome de Papeete s'élève à la somme totale de 1 500 000 F CFP HT pour l'édition de la « Tahiti Pearl Regatta 2026 », détaillée en pièce jointe.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS DE LA FEDERATION TAHITIENNE DE VOILE

La Fédération s'engage à associer le Port à l'évènement « **Tahiti Pearl Regatta 2026 – 23^e édition** », qui se déroulera du 13 au 16 mai 2026.

Elle mettra tout en œuvre pour que le Port soit valorisé et promu dans le cadre de l'édition 2026 de l'évènement faisant l'objet du présent parrainage.

La Fédération s'engage notamment à accorder au Port l'ensemble des avantages liés au statut de partenaire principal, incluant :

- La présence du drapeau du Port Autonome, sous la forme d'un oriflamme qui sera fourni par le Port au Yacht Club de Tahiti avant l'évènement.
- Le logo du Port Autonome sera présent sur tous les tee-shirts fournis aux concurrents.

La Fédération propose également :

- Une mention du Port en tant que partenaire sur les réseaux sociaux et le site internet,
- Une visibilité accrue sur le site web, la mise en place de supports publicitaires (PLV) lors de la régate et des cérémonies d'ouverture et de clôture,
- Deux invitations pour les deux soirées officielles (x4),
- Des remerciements à la presse locale et internationale.

ARTICLE 3 - AUTRES ENGAGEMENTS DE LA FEDERATION TAHITIENNE DE VOILE

La Fédération Tahitienne de Voile s'engage à fournir dans les huit semaines suivant chaque opération : le bilan moral, financier et médiatique de chacune des actions.

Si nécessaire, la Fédération Tahitienne de Voile informera sans délai le Port de toute nouvelle déclaration ou modification de ses statuts enregistrée à la DIRAJ de la Polynésie française et fournira la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, La Fédération Tahitienne de Voile en informe le Port autonome de Papeete sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

La Fédération Tahitienne de Voile veillera à mentionner, dans ses supports de communication, la participation du Port autonome de Papeete dans l'organisation des événements objets de la présente convention et précisera dans son rapport d'activité de quelles manières de telles mentions ont été réalisées.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DU PORT AUTONOME DE PAPEETE

En contrepartie des droits et avantages qui lui sont consentis aux termes de la présente convention, le Port autonome de Papeete s'engage à verser à la Fédération Tahitienne de Voile, une contrepartie financière d'un montant total de 1 500 000 F CFP HT, répartie à l'organisation et à la médiatisation de l'évènement.

Le Port autonome de Papeete s'engage à verser les fonds selon les modalités fixées à l'article 5, sous réserve du rendu exécutoire de la délibération du Conseil d'Administration du Port autonome de Papeete autorisant le versement d'une contrepartie financière de 1.500.000 F CFP HT à la Fédération Tahitienne de Voile.

ARTICLE 5 - MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTREPARTIE FINANCIERE

Les contreparties financières du parrainage seront versées sur le compte bancaire ouvert à la Banque de Tahiti au nom de : *Fédération Tahitienne de Voile*

N°IBAN | | | | | | /

La demande de la contrepartie financière devra contenir :

- Une facture originale, établie au nom du Port autonome de Papeete, faisant apparaître le libellé de l'opération, les dates de l'opération, le montant HT, le taux et le montant des taxes applicables, le montant toutes taxes comprises et les coordonnées bancaires de la société ;
- le bilan moral, financier et médiatique de chacune des actions.

Cette dépense sera imputée au compte 6238.

L'ordonnateur de la dépense est le Directeur général du Port Autonome de Papeete.

Le comptable assignataire est l'Agent comptable du Port Autonome de Papeete.

ARTICLE 6 - SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par la Fédération Tahitienne de Voile sans l'accord écrit du Port autonome de Papeete, celui-ci peut ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, après examen des justificatifs présentés par la Fédération Tahitienne de Voile et après avoir entendu ses représentants.

Tout refus de communication ou toute communication tardive du bilan financier mentionné à l'article 4 entraîne la suppression de toute contrepartie financière ainsi que le reversement immédiat des sommes qui auraient été perçues par la société.

Le Port autonome de Papeete informe la Fédération Tahitienne de Voile de ses décisions par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 7 - CONTRÔLES DU PORT AUTONOME DE PAPEETE

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par le Port autonome de Papeete. La Fédération Tahitienne de Voile s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne le reversement de la contrepartie financière.

Le Port autonome de Papeete contrôle à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet et pourra exiger le remboursement de la partie de la contrepartie financière supérieure aux coûts éligibles du projet.

ARTICLE 8 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant.

Toute demande de modification est réalisée par lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 9 - RÉSILIATION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une des obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 10 - RECOURS

Tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Papeete.

Fait à Papeete, en 2 exemplaires le __/__/____

Pour la Fédération Tahitienne de Voile,

Pour le Port autonome de Papeete,

Claude RIGAL

Auréli MALET



23^{ème} édition - 13 au 16 mai 2026

TAHITI - MOOREA



AIR TAHITI NUI



SOMMAIRE

01 - Présentation de la Fédération Tahitienne de Voile

02 - Présentation de la Tahiti Pearl Regatta

03 - Visibilité et supports promotionnels

04 - Ressources et partenariats

05 - Nous contacter

‘IA ORA NA E MAEVA !

La Fédération Tahitienne de Voile a le plaisir de vous annoncer la 23^e édition de la Tahiti Pearl Regatta, la régates mythique en Polynésie française qui rassemble chaque année un grand nombre de passionnés de navigation, locaux et internationaux !

La cérémonie d'ouverture se déroulera le 13 mai 2026, à la Pointe Vénus à Mahina à partir de 17h30, et donnera officiellement le coup d'envoi de cette compétition. Rejoignez-nous pour cette aventure inoubliable !



PRÉSENTATION DE TAHITI SAILING

Créée en décembre 1989, la **Fédération Tahitienne de Voile** (Tahiti Sailing) est la première fédération sportive locale. Elle est affiliée à l'OSAF ainsi qu'à l'ISAF (World Sailing).



Elle rassemble aujourd'hui tous les clubs et acteurs de la voile en Polynésie française.

La FTV et son conseil fédéral travaillent à **structurer et dynamiser la voile sur le territoire**. Leur action porte sur l'organisation de la pratique, l'accompagnement des clubs et la mise en place d'un encadrement adapté à **toutes les disciplines** de la voile : voile légère, croisière, windsurf, catamaran, et autres disciplines associées.

Consciente de l'importance de préserver les espaces marins et littoraux qui constituent l'identité nautique de la Polynésie, la Fédération mène des **actions de sensibilisation** et promeut des pratiques respectueuses de l'environnement auprès de ses membres et des clubs. Elle encourage la réduction des impacts liés aux activités nautiques et participe à des initiatives en faveur de la protection des écosystèmes marins.

+ 2500

Licenciés



36

Années
d'activité

7



Clubs affiliés

+1800

Followers sur Facebook

L'ORGANISATEUR

L'ÉVÈNEMENT

LA VISIBILITÉ

LES RESSOURCES

CONTACT



SES MISSIONS

- Organiser, encadrer et promouvoir la pratique de la voile sur l'ensemble du territoire.
- Former et habilitier les officiels et cadres techniques, garants de la qualité et de la sécurité des compétitions.
- Soutenir l'apprentissage et le perfectionnement des navigateurs au sein des clubs et des écoles de voile.
- Assurer la représentation de la Polynésie française auprès des instances nationales et internationales de la discipline.



SES PARTENAIRES



LA RÉGATE PHARE DU PACIFIQUE SUD

[L'ORGANISATEUR](#)[L'ÉVÈNEMENT](#)[LA VISIBILITÉ](#)[LES RESSOURCES](#)[CONTACT](#)

Crée en 2003 par la Fédération Tahitienne de Voile, la **Tahiti Pearl Regatta** est devenue aujourd'hui l'un des rendez-vous nautiques les plus emblématiques de Polynésie française.

Événement incontournable de la voile en Polynésie, la Tahiti Pearl Regatta rassemble chaque année plus de 300 participants. Elle met en valeur la pratique de la voile tout en offrant une immersion authentique dans la nature et la culture polynésiennes.

UNE COURSE UNIQUE

La Tahiti Pearl Regatta doit sa notoriété à son format unique : une course sportive accessible, conviviale et profondément ancrée dans l'esprit polynésien.

Accessible à tous types de voiliers, sans limitation de taille, et encadrée par les règles de course WS, la régate offre une expérience complète qui séduit autant les marins aguerris que les amateurs de découverte.

Régates, escales inter-îles, animations nautiques, Village TPR, rencontres avec les équipages, soirées festives et dîners conviviaux...

C'est cette combinaison d'animations et de rencontres qui fait toute l'originalité de la TPR.

Toutes ces expériences se déploieront cette année sur un parcours inédit : pour sa 23^e édition, la Tahiti Pearl Regatta 2026 proposera quatre jours de navigation entre Tahiti et Moorea.

SES OBJECTIFS



Renforcer la notoriété de la voile en Polynésie Française



Fédérer la communauté nautique locale et internationale



Promouvoir Tahiti et ses îles comme destination touristique nautique

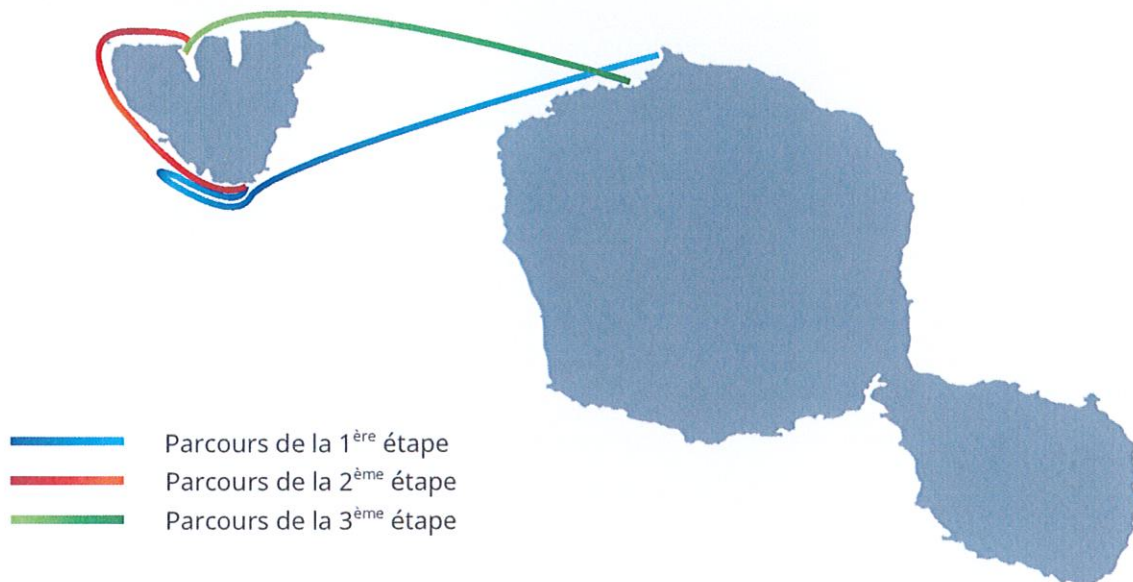


Offrir une expérience qualitative pour les participants



Consolider le statut de la TPR comme régate phare du Pacifique

LE PARCOURS DE L'ÉDITION 2026



Parcours de la 1^{ère} étape

Parcours de la 2^{ème} étape

Parcours de la 3^{ème} étape

LE PROGRAMME

[L'ORGANISATEUR](#)[L'ÉVÈNEMENT](#)[LA VISIBILITÉ](#)[LES RESSOURCES](#)[CONTACT](#)

Mercredi

13 mai**Régate d'entraînement dans la baie - mise en condition des équipages**

Baie de Matavai - Tahiti

08:00 - 16:00**Rencontres et initiations ouvertes au public**

Baie de Matavai - Tahiti

12:00 - 15:00**Cérémonie d'ouverture - lancement officiel de la TPR**

Pointe Vénus - Mahina, Tahiti

17:30**Départ de la 1^{ère} course**

Baie de Matavai - Tahiti

19:00

Jeudi

14 mai**Départ de la course racing**

Baie de Matavai - Tahiti

08:00**Départ de la 1^{ère} étape de la compétition - cap sur la baie de Haapiti**

Baie de Matavai - Tahiti

09:30**Dîner offert à l'ensemble des coureurs**

Terrain Privé - Maatea, Moorea

17:00**Retour à bord des bateaux pour tous les participants**

Baie de Haapiti - Moorea

En soirée

Vendredi

15 mai**Départ de la course racing**

Baie de Haapiti - Moorea

08:00**Départ de la 2^{ème} étape en direction de la baie d'Opunohu**

Baie de Haapiti - Moorea

09:30**Dîner offert à l'ensemble des coureurs**

Baie d'Opunohu - Moorea

17:30**Retour à bord des bateaux pour tous les participants**

Baie d'Opunohu - Moorea

19:00

Samedi

16 mai**Départ de la course racing**

Baie d'Opunohu - Moorea

08:00**Départ de la dernière étape de la compétition - cap sur le lagon d'Arue**

Baie d'Opunohu - Moorea

09:30**Arrivée des équipages et fin de la dernière étape de la régata**

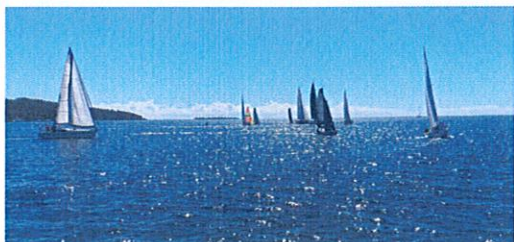
Motu d'Arue - Tahiti

17:30**Cérémonie de remise des prix, soirée de clôture**

Yacht Club - Arue, Tahiti

18:00

RETOUR SUR L'ÉDITION 2025



L'édition 2025 de la Tahiti Pearl Regatta a été marquée par un changement de bureau au sein de la Fédération Tahitienne de Voile et par une ambiance intimiste, avec 11 équipages et 46 skippers au départ. Les embarcations étaient répartis en trois catégories — Division 1, Division 2 et Multicoques — et ont navigué entre Raiatea et Taha'a.

COMMUNICATION ET VISIBILITÉ

[L'ORGANISATEUR](#)[L'ÉVÈNEMENT](#)[LA VISIBILITÉ](#)[LES RESSOURCES](#)[CONTACT](#)

Pour assurer la visibilité de l'événement et de ses partenaires, plusieurs supports de communication seront mis en place. Cela permettra de maximiser les retombées médiatiques de votre partenariat avec la TPR.

AFFICHAGE ET PLV

Pour chacune de nos manifestations, nous proposons à nos partenaires d'apposer leur logo sur le backdrop figurant derrière le podium.

Nous nous efforçons autant que possible de mettre en avant nos sponsors en positionnant au mieux tous les supports promotionnels (banderoles, oriflammes), de la conférence de presse jusqu'à la remise des prix et la soirée de clôture.



WEB ET RÉSEAUX SOCIAUX

La fédération a sa propre page Facebook. Cette page nous permet de communiquer avec les licenciés, de donner de la visibilité à notre fédération, de promouvoir nos partenaires et disciplines nautiques.

Nous y affichons les informations relatives aux événements et compétitions (programme, parcours, résultats) mais aussi tout ce qui touche à la vie de la fédération.



TEXTILES

Les équipages participants ainsi que le staff recevront le tee-shirt officiel de la TPR. Les participants se verront aussi recevoir le pavillon officiel de l'événement, arborant les logos des partenaires.



*photo non contractuelle

COUVERTURE MÉDIATIQUE

Une conférence de presse est organisée chaque année et des communiqués seront diffusés auprès de nombreux contacts locaux pour promouvoir l'événement auprès du plus large public possible.

PLAN MÉDIA

AVANT L'ÉVÈNEMENT

- Réseaux sociaux de la FTV et des partenaires
- Affichage chez nos partenaires
- Conférence de presse - affichage PLV & backdrop
- Site web de la FTV
- Agendas locaux des événements sportifs
- Votre logo sur nos supports de communication

PENDANT ET APRÈS L'ÉVÈNEMENT

- Documents officiels : instructions de course, affiche
- Affichage PLV
- Tee-shirt officiel
- Pavillon officiel
- Site web de la FTV
- Communiqués de presse
- Discours promotionnels
- After-movie

RESSOURCES ET PARTENARIATS

FINANCEMENTS

L'organisation d'un tel évènement nécessite des besoins financiers pour assurer la sécurité en course, l'encadrement, la logistique et sa promotion. C'est pourquoi la fédération prévoit de faire appel à différents types de financements :

- Financements publics (notamment l'IJSPF),
- Financements privés : il s'agit de créer un véritable réseau de partenaires de proximité en misant sur les entreprises locales, c'est ainsi l'ensemble du tissu industriel et artisanal local qui est concerné et impliqué dans la réussite de la TPR,
- Fonds propres de la Fédération : frais d'inscription, acquisitions de licences sportives...

Nous cherchons à couvrir l'ensemble des coûts d'organisation par des partenariats et sponsors afin que les bénéfices de cet évènement puissent être intégralement alloués aux autres projets de la fédération. Aussi, les financements collectés serviront uniquement à la mise en oeuvre de la Tahiti Pearl Regatta.

Dans ce contexte, nous sollicitons votre attention sur un partenariat qui nous permet de garantir la bonne tenue de l'évènement et de répondre aux besoins de votre organisation en termes de visibilité.

En contrepartie de votre aide, nous vous assurons une visibilité optimale auprès de notre public. Nous nous engageons à mettre en avant votre organisation sur nos supports de communication : affiches, bannières, vidéos et médias sociaux, textiles, documents officiels.

[L'ORGANISATEUR](#)[L'ÉVÈNEMENT](#)[LA VISIBILITÉ](#)[LES RESSOURCES](#)[CONTACT](#)

DEVENIR PARTENAIRE

Une opportunité pour votre organisation

VOUS INNOVEZ

Associez votre image à l'univers de la voile, un sport qui véhicule une image esthétique et écologique et qui incarne le dépassement de soi et la cohésion de groupe

VOUS RENFORCEZ VOTRE NOTORIÉTÉ

Donnez une visibilité à votre organisation par l'apparition de votre logo sur nos supports et l'affichage de vos supports promotionnels. Vous avez la possibilité de distribuer vos supports et goodies dans les kits des participants.

VOUS CONTRUISEZ UNE RELATION DE CONFIANCE

Nouez des contacts privilégiés avec la communauté de marins locaux et internationaux ainsi que les autres partenaires de l'évènement, au bénéfice de vos propres activités, dans un cadre sportif et festif



TRAVAILLONS ENSEMBLE !

L'ORGANISATEUR L'ÉVÈNEMENT LA VISIBILITÉ LES RESSOURCES CONTACT

Nous nous tenons à votre disposition et serions ravis de discuter avec vous des modalités du partenariat. Nous nous engageons à étudier avec vous la solution la plus adaptée à votre organisation et nous restons également disponible pour ajuster la présence de votre logo.

Une fois validé, le partenariat sera formalisé par une convention contractuelle précisant les activités communes et celles menées individuellement par chaque partie.

Nous espérons que ce dossier vous donnera envie de nous accompagner dans ce projet !

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations :



ou



federationtahitiennedevolle@gmail.com



au Yacht Club de Tahiti à Arue Tahiti

